

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 février 2015

**Service instructeur**

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

N° CP-2015-2-11-1

**Service consulté**

Service Juridique  
Direction des Finances

**CONTRIBUTION AU BUREAU ALSACE DE BRUXELLES : ORGANISME  
D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN MATIÈRE DE POLITIQUES  
EUROPÉENNES**

Résumé : Dans le cadre du suivi des politiques européennes, il vous est proposé, sur avis favorable de la Commission des Actions et des Relations Internationales, de poursuivre le partenariat avec le Bureau Alsace de Bruxelles, en approuvant la convention triennale multipartite et en autorisant sa signature. La participation du Département en 2015 s'élèvera à 71 400 €, pour un budget de fonctionnement total de la structure de 484 909 € (soit le même montant de subvention que celui accordé en 2014 pour un budget annuel de fonctionnement de 485 300 €). Les contributions des partenaires pour les années 2016 et 2017 seront négociées annuellement et feront l'objet d'un avenant à la convention. En raison de la modification du calendrier budgétaire de certains partenaires, rendant impossible la signature de cette convention dans les délais initialement prévus et ainsi le versement des subventions allouées, il vous est proposé d'autoriser, par la conclusion d'une convention bilatérale, le versement de la première tranche de notre subvention (soit 35 700€) afin de permettre à la structure de faire face à ses dépenses fixes.

Le Bureau Alsace de Bruxelles, créé en 1990 et porté par l'Association APA-Service, est la structure de représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Il rassemble 9 partenaires financeurs : le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville de Colmar, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Chambre des Métiers d'Alsace.

Le Bureau a pour mission d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à Bruxelles et de former agents et élus aux thématiques européennes.

Depuis 2008, le partenariat entre le Bureau Alsace et ses financeurs s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale multipartite. En 2014, une convention a été signée pour une année par l'ensemble des partenaires en raison des changements majeurs annoncés.

En effet, cette même année, l'association APA-Service est devenue employeur direct suite à la fin du partenariat avec l'Association des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie qui mettait à disposition les locaux et le personnel. Le droit applicable est désormais le droit belge, avec une augmentation des charges patronales, et donc des dépenses annuelles de fonctionnement.

La Région Alsace a également acquis un bâtiment à proximité du Parlement européen, dans lequel le Bureau Alsace pourra emménager.

La convention annuelle de transition est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Suite aux rencontres politiques organisées fin août 2014 et conformément aux conclusions de l'évaluation menée en 2013, l'ensemble des partenaires s'est montré favorable à la conclusion d'une nouvelle convention cadre triennale, avec des conventions financières annuelles.

Le budget global de la structure pour 2015 est de 484 909 €.

La contribution du Département du Haut-Rhin s'élève à 71 400 €, soit le même montant qu'octroyé en 2014.

Le projet de convention triennale multipartite entre l'Association APA-Service et ses 9 partenaires financeurs vous est soumis en annexe.

Néanmoins, les changements intervenus dans les calendriers budgétaires de certains partenaires ne permettront pas la signature de la convention multipartite dans les délais initialement prévus. Elle ne pourra, en pratique, être effectivement approuvée et signée par l'ensemble des parties prenantes qu'en juin ou juillet 2015, entraînant de ce fait une impossibilité de verser les subventions allouées avant cette date, même par les partenaires qui ont ou auront approuvé, voire signé, avant cette échéance, la convention multipartite.

Or, le Bureau Alsace doit faire face à des dépenses fixes (salaires, loyers) et risque de se retrouver en incapacité de paiement, et ainsi de ne pas pouvoir assurer la réalisation de ses missions.

Afin de remédier à cette situation il vous est proposé de signer une convention bilatérale intermédiaire, également jointe en annexe, permettant le versement anticipé de la première tranche, à hauteur de 50%, de notre subvention, soit 35 700 €.

Cette convention sera rendue caduque par l'entrée en vigueur de la convention multipartite qui s'y substituera dès qu'elle aura été signée par tous les partenaires.

Le Bureau Alsace est notre principale source d'information européenne. Il réalise divers outils d'information diffusés à échéances régulières (revue de presse quotidienne, panorama Europe...) et des notes de veille sur l'évolution des dossiers législatifs. Par ailleurs, le Bureau Alsace relaie les appels à projets, recherches de partenaires et consultations publiques relatifs aux domaines de compétences de ses partenaires.

En 2014, le Bureau Alsace a notamment mené les actions suivantes concernant le territoire haut-rhinois :

- Travail de recherche d'opportunités de financements européens et ingénierie de projet pour le projet « usine du futur » du site PSA, la Filature de Mulhouse, le CREA de Kingersheim, le projet de séminaire européen de jeunes de la Ville de Mulhouse...
- Travail de veille, de lobbying et de mise en relations sur la liaison ferrée EAP/LGV Rhin-Rhône, la zone économique européenne trinationale, la consultation sur la révision du Small Business Act...

- Travail de sensibilisation et d'information sur les différents programmes européens, notamment le programme Horizon 2020 sur la recherche et l'innovation ;
- Actions de communication et interventions pour valoriser des projets alsaciens (dont celui de Rhénovia Pharma ou encore le plan d'action de promotion européenne du zoo de Mulhouse).

Les principales thématiques de veille suivies en 2014 et sur lesquelles le Bureau Alsace a régulièrement informé ses partenaires sont les suivantes : ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, paquet énergie/climat 2030, financements européens 2014/2020, smart cities, achats publics d'innovation, aides d'Etat aux aéroports régionaux, PAC 2014/2020, paquet mobilité urbaine, RTE-T...

L'objectif pour 2015 est de renforcer les synergies entre les partenaires, en travaillant sur un nombre plus réduit de thématiques, mais de manière plus approfondie pour favoriser l'émergence de projets européens. Les thématiques identifiées à ce stade sont :

- le plan Juncker avec la mise en place du fonds européen pour les investissements stratégiques ;
- l'eau et la lutte contre les inondations ;
- les transports et la mobilité (dans l'optique de l'organisation à Strasbourg du congrès ERTICO en janvier 2017 sur les transports intelligents) ;
- 2015 année européenne du développement ;
- les financements européens pour le tourisme.

Par ailleurs, le Bureau Alsace va élaborer des modules de formation et de sensibilisation aux nouveaux programmes européens 2014/2020.

Le Conseil Général ayant souhaité reporter le vote du Budget Primitif au mois de février 2015, au regard de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération de notre assemblée du 4 décembre 2014 (CG-2014-6-1-1) autorisant l'exécution anticipée du budget et au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de donner votre accord pour la participation du Département au fonctionnement du Bureau Alsace en 2015 à hauteur de 71 400 €, à verser à l'Association pour la Promotion de l'Alsace-Service (APA-S). Les crédits seront prélevés sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental 2015 ;
- d'approuver la convention de partenariat triennale jointe en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention triennale multipartite ;
- de constater l'impossibilité, pour certains partenaires, d'approuver et de signer la convention de partenariat triennale avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, et d'autoriser en conséquence le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de la subvention départementale 2015 au fonctionnement du Bureau Alsace d'un montant de 35 700 €, sur la base d'une convention bilatérale à intervenir entre le Département et le Bureau Alsace, laquelle n'a vocation à s'appliquer que dans l'attente de la signature de la convention multipartenariale susmentionnée, qui se substituera à la convention bilatérale une fois signée par tous les partenaires ;
- d'approuver et m'autoriser à signer cette convention bilatérale ;
- de préciser que la subvention départementale mentionnée dans la convention bilatérale et celle prévue dans la convention multipartenariale correspondent à une seule et même subvention, à savoir la subvention de fonctionnement 2015 d'un montant de 71 400 € mentionnée ci-dessus ;

- de préciser que le versement du solde de la subvention départementale est subordonné à la signature de la convention multipartenariale susmentionnée par l'ensemble des partenaires engagés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER